



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

Arrêté du 15 SEP. 2016

---

CAMPAGNE DE CHASSE 2016-2017

---

Arrêté abrogeant l'arrêté portant restriction de la chasse en raison des conditions climatiques

---

Le Préfet de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,  
Préfet de la Gironde,

VU le code de l'environnement, partie législative, et notamment ses articles L. 424-2 et R.424-3 ;

VU l'arrêté préfectoral portant restriction de la chasse en raison des conditions climatiques en date du 8 septembre 2016,

CONSIDERANT l'évolution des conditions climatiques et le retour à une vigilance modérée pour le risque de feux de forêt en Gironde,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'arrêté préfectoral du 8 septembre 2016 susvisé, portant restriction de la chasse, est abrogé.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Gironde, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou être déféré devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les mêmes conditions de délai.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Lieutenant Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Gironde, le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Directeur de l'Office National des Forêts, le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Gironde, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde, les Lieutenants de Louveterie ainsi que toutes les autorités habilitées à constater les infractions à la police de la chasse pour le territoire en question sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs et affiché dans toutes les communes par les soins des Maires.

Fait à Bordeaux, le 15 SEP. 2016

Le préfet,

Pierre DARTOUT